AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Publicité préalable avant la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'organisation du « Octobre rose - Village Rose à la pinède de Rocheville - dimanche 25- Octobre - 2026 ».

Cadre juridique : ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017 relative à la propriété des personnes publiques, article L2122-1-1 du CG3P. L'occupation du domaine public étant de courte durée, elle n'a pas pour effet de restreindre ou limiter la libre concurrence. Une simple mesure de publicité préalable est requise avant la délivrance du titre.

Nom et adresse de la personne publique : VILLE DU CANNET
Direction des Fêtes et de la Culture
20 Bd. Sadi Carnot
06110 Le Cannet

Description de l'espace public mis à disposition : Pinède de Rocheville -

Conditions de l'occupation et durée : l'occupation est admise uniquement pour l'organisation de «Octobre rose - Village Rose à la pinède de Rocheville » - Elle est prévue le dimanche 25-Octobre- 2026. (En cas d'intempérie, la manifestation sera reportée à une date ultérieure). Elle est précaire et révocable.

Contact :

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :
Direction des Fêtes et de la Culture
TEL : 04.93.46.03.47
E-MAIL : schikh@mairie-le-cannet.fr